



SCOUTS[®]
Créer un Monde Meilleur



LIGNES DIRECTRICES DE L'ÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE

Renforcer À l'abri de la maltraitance
dans votre Organisation Scoute Nationale



SCOUTS®
Créer un Monde Meilleur

© Bureau Mondial Du Scoutisme, Inc.
À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE
Février 2023

Bureau Mondial du Scoutisme, Centre
de soutien global
Kuala Lumpur

Suite 3, Level 17,
Menara Sentral Vista, No 150
Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields, 50470
Kuala Lumpur, MALAISIE

Téléphone : +60 3-2276-9000
Fax : + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
scout.org

La reproduction est autorisée aux Organisations
et Associations Scoutes Nationales membres de
l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout.
La source devra être citée.

LIGNES DIRECTRICES DE L'ÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE

Renforcer À l'abri de la maltraitance
dans votre Organisation Scoute Nationale



CONTENU

INTRODUCTION	7
CINQ DIMENSIONS À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE	8
DIMENSION 1 : PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES	8
DIMENSION 2 : PROTECTION DES ADULTES	8
DIMENSION 3 : RECRUTEMENT, SÉLECTION ET FORMATION DES ADULTES DANS LE SCOUTISME	9
DIMENSION 4 : SIGNALEMENTS, RÉPONSE ET GESTION DES CAS	9
DIMENSION 5 : ÉDUCATION	9

OUTIL D'ÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE	10
DE QUOI S'AGIT-IL ?	10
POURQUOI MENER CETTE ÉVALUATION ?	10
QUI DOIT PROCÉDER À L'ÉVALUATION ?	10
QUAND RÉALISER CETTE ÉVALUATION ?	11
COMMENT RÉALISER CETTE ÉVALUATION ?	11
CYCLE D'ÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE	16
AUTOÉVALUATION À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE	18
ÉVALUATION À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE DE L'OMMS	22
ET ENSUITE ?	29



INTRODUCTION

Veiller à ce que les enfants, les jeunes et les adultes soient à l'abri de tous types de maltraitance est la priorité absolue du Scoutisme, et il est du devoir de chaque Organisation et Association Scoute Nationale (OSN) de garantir un environnement sûr pour tout le monde.

En tant qu'Organisations Membres de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS), les OSN doivent respecter les normes définies dans l'outil d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance (outil d'évaluation), un ensemble de critères qui mesurent le degré de protection et de sécurité des enfants et des jeunes à l'aune des meilleures pratiques internationales¹. Il est cependant important de faire remarquer que l'objectif de cet outil d'évaluation n'est pas d'attribuer des notes à chaque OSN, mais d'offrir un moyen de mieux comprendre comment « À l'abri de la maltraitance » est appliqué dans les OSN.

Les OSN peuvent utiliser cet outil pour procéder à une évaluation interne des pratiques de leur organisation dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance (autoévaluation). Elles peuvent par la suite demander une évaluation À l'abri de la maltraitance de l'OMMS (évaluation de l'OMMS), qui sera menée par les évaluateurs de l'OMMS accompagnés d'experts d'À l'abri de la maltraitance. Se livrer à ces évaluations permettra aux OSN de comprendre la situation actuelle vis-à-vis de leurs pratiques dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance à l'aide de critères mesurables choisis par l'OMMS.

L'OMMS a rédigé ces lignes directrices pour aider les OSN à utiliser l'outil d'évaluation pour procéder aux évaluations d'À l'abri de la maltraitance. Elles contiennent des informations et instructions sur différents domaines tels que le cadre, les démarches recommandées, les méthodes de notation et les étapes ultérieures. Ce document offre donc aux OSN l'occasion de se pencher sur leurs pratiques, démarches, politiques et procédures afin d'identifier leurs forces et les améliorations possibles, mais aussi pour faire preuve de transparence et assumer leurs responsabilités vis-à-vis de leurs membres et de la communauté.

Il est à noter que les conditions décrites dans les évaluations À l'abri de la maltraitance s'appliquent à toutes les Organisations et Associations Scoutes Nationales. Il est de la responsabilité d'une Organisation Scoute Nationale de veiller à ce que toutes les Associations Scoutes Nationales qui la composent respectent les critères définis. Si une ou plusieurs Associations Scoutes Nationales ne respectent pas ces critères, l'Organisation Membre sera jugée non conforme.

1. Les « bonnes pratiques » font référence aux normes que suivent les Organisations Scoutes et autres organisations non gouvernementales.

5 DIMENSION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE

L'outil d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance porte sur les cinq dimensions de la sécurité des enfants, des jeunes et des adultes. Cette section contient un aperçu des critères pour chacune de ces dimensions.

Dimension 1 : protection des enfants et des jeunes

« Protection des enfants et des jeunes » se penche sur les mesures qu'une OSN met en place pour assurer la base d'À l'abri de la maltraitance : protéger les enfants et les jeunes. Cela comprend la mise en place d'une politique « À l'abri de la maltraitance » nationale solide, d'un code de conduite portant sur les comportements des adultes envers les jeunes, et d'une équipe ou d'un coordinateur ou coordinatrice « À l'abri de la maltraitance ». Cette dimension encourage également les OSN à réfléchir à la façon dont elles communiquent sur le sujet et dont elles garantissent la mise en œuvre des mesures de protection des enfants et des jeunes au sein de leur organisation.

Dimension 2 : protection des adultes

La protection des adultes est un élément crucial d'À l'abri de la maltraitance, comme indiqué dans l'article V de la constitution de l'OMMS. Cette dimension se concentre sur la protection des adultes grâce à la politique « À l'abri de la maltraitance » nationale et du code de conduite entre adultes, ainsi que sur l'engagement des adultes envers la protection des enfants, des jeunes et des autres adultes impliqués dans le Scoutisme.





Dimension 3 : recrutement, sélection et formation des adultes dans le Scoutisme

Pour garantir la mise en œuvre d'À l'abri de la maltraitance à tous les niveaux, cette dimension examine différents éléments liés à la formation des adultes. Les démarches de sélection des bénévoles adultes, par exemple, sont l'occasion parfaite pour une OSN d'examiner les antécédents des candidats pour s'assurer qu'ils soient à la hauteur des normes exigeantes du mouvement.

Dimension 4 : signalements, réponse et gestion des cas

Cette dimension couvre les démarches de signalement, élément essentiel d'une structure de protection solide, y compris les procédures et mécanismes dont une OSN doit disposer pour permettre à ses membres d'exprimer leurs inquiétudes face à des situations potentiellement nuisibles. Les procédures de signalement vont de pair avec la gestion des risques et les événements, elles sont appliquées à tous les niveaux d'une OSN et tiennent compte de la protection des victimes et de la confidentialité des données.

Dimension 5 : éducation

Cette dimension se concentre sur la prévention dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance. Elle comprend les éléments tels que la publication de documents accessibles pour les enfants, pour que les jeunes et les enfants aient les moyens de se protéger et qu'ils aient accès à des espaces sûrs, des cellules d'écoute formées, du matériel éducatif au sujet d'À l'abri de la maltraitance et des possibilités d'apprentissage au sein du programme des jeunes.

OUTIL D'ÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE

De quoi s'agit-il ?

Les OSN peuvent se servir de cet outil d'évaluation pour mesurer les performances de leur organisation dans cinq dimensions : protection des enfants et des jeunes ; protection des adultes ; recrutement, sélection et formation des adultes dans le Scoutisme ; signalement, réponse et gestion des cas ; et éducation.

Pourquoi mener cette évaluation ?

- Pour examiner la situation actuelle de votre organisation dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance par rapport aux meilleures pratiques internationales.
- Pour procéder à une révision générale de votre organisation en matière d'À l'abri de la maltraitance, identifier les domaines dans lesquels vous pouvez vous améliorer et fixer les priorités de vos travaux de renforcement des capacités.
- Pour aider à mettre au point un plan de mise en œuvre d'À l'abri de la maltraitance en ciblant les points forts et les domaines d'amélioration de votre organisation.
- Pour aider votre organisation à renforcer la mise en œuvre d'À l'abri de la maltraitance à l'aide de soutien, de ressources et de financements.
- Pour mesurer le degré de conformité de votre organisation avec les normes À l'abri de la maltraitance de l'OMMS.
- Pour vous préparer à une évaluation de l'OMMS, menée par les évaluateurs de l'OMMS et les experts d'À l'abri de la maltraitance.

Qui doit procéder à l'évaluation ?

La démarche d'évaluation, guidée par l'outil d'évaluation, doit :

- Être menée par l'équipe de responsables de votre OSN, composée de l'équipe À l'abri de la maltraitance, des membres du conseil et de tout autre membre dont la présence est pertinente par rapport au sujet.

- Compter avec le soutien du conseil national de votre OSN. Les résultats de l'autoévaluation sont tout aussi importants pour l'équipe À l'abri de la maltraitance que pour le conseil.
- Impliquer les bénévoles et le personnel chargé d'À l'abri de la maltraitance au niveau national.

Quand réaliser cette évaluation ?

Nous encourageons les OSN à suivre les recommandations suivantes lors d'une évaluation d'À l'abri de la maltraitance :

- Pendant une période de stabilité : évitez les périodes de transition, par exemple juste avant une assemblée générale, ou lorsque votre organisation ou votre pays traverse une crise.
- Au début de l'élaboration de votre plan stratégique.

Conformément aux conditions d'adhésion de l'OMMS, les OSN doivent procéder à une autoévaluation tous les deux ans dans le cadre des démarche de rapport annuel.

Comment réaliser cette évaluation ?

Nous recommandons aux OSN de procéder dimension par dimension et d'affecter des membres de l'équipe à la collecte des documents nécessaires.

À L'ABRI DE LA MALTRAITE ET GSAT

L'outil d'évaluation du soutien global, mieux connu sous l'acronyme GSAT, est un outil de renforcement des capacités et une norme de qualité qui aide les OSN à suivre les meilleures pratiques internationales en matière de bonne gouvernance et de Scoutisme de qualité.

Pour garantir que le GSAT et l'outil d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance soient mutuellement bénéfiques et reflètent le point de vue de l'OMMS selon lequel la protection des enfants, des jeunes et des adultes est la priorité numéro un du mouvement, le GSAT a aligné ses normes pour correspondre à des critères spécifiques.

« Dans l'autoévaluation, six critères ont été désignés comme des bonnes pratiques/principes clés, considérés comme essentiels, "le minimum requis" en matière de protection au sein de votre organisation. Ces six critères sont donc considérés comme des signaux d'alarme, des "non-conformités majeures" qui, s'ils ne sont pas respectés, signifieront la non-conformité de l'organisation vis-à-vis des normes de protection de l'OMMS. Ils sont considérés comme des priorités pour le suivi de l'évaluation. » – FAQ du GSAT

Les normes correspondant aux non-conformités majeures de l'évaluation d'À l'abri de la maltraitance de l'OMMS seront reflétées dans les différentes dimensions du GSAT. Vous les trouverez dans la section « quelles sont les non-conformités majeures ? »

Comment utiliser la méthode de notation des évaluations ?

Pour chaque critère, nous vous encourageons à réfléchir et évaluer la situation de votre organisation en vous servant de la méthode de notation ci-dessous :

STATUT	EXPLICATION	SCORE
NON-CONFORME	Il n'existe pas d'indications que l'OSN réponde aux normes de ce critère.	0
CONFORME À CERTAINS ÉLÉMENTS	L'OSN respecte manifestement certaines des normes de ce critère.	1
CONFORME À LA PLUPART DES ÉLÉMENTS	L'OSN respecte manifestement la plupart des normes de ce critère, et ces normes sont à jour et mises en œuvre.	2
CONFORMITÉ TOTALE	L'OSN respecte manifestement toutes les normes de ce critère. Elles sont à jour, mises en œuvre, régulièrement évaluées et révisées.	3
PAS APPLICABLE	Pas applicable en raison des circonstances locales, ou en lien avec un autre critère non-conforme.	n/a

Exemples :

Voici des exemples pour vous aider à comprendre la méthode de notation de l'autoévaluation. Rappelez-vous que l'autoévaluation vous aidera à identifier les domaines d'À l'abri de la maltraitance dans lesquels votre organisation peut s'améliorer. Soyez honnêtes, évitez de sur- et sous-estimer la situation de votre organisation, et demandez-vous toujours si un évaluateur externe partagerait votre avis.

Critère 3 : l'OSN a rendu publics sa politique nationale « À l'abri de la maltraitance » et son code de conduite et elle les a communiqués et diffusés dans toute l'organisation.

Déclaration	Score
L'OSN a rendu publics le code de conduite et la politique nationale « À l'abri de la maltraitance » ET elle les a communiqués et diffusés dans toute l'organisation.	CONFORMITÉ TOTALE
L'OSN a rédigé une politique « À l'abri de la maltraitance » nationale ET un code de conduite qui ont été rendus publics MAIS ceux-ci N'ONT PAS été diffusés dans toute l'organisation.	CONFORME À CERTAINS ÉLÉMENTS
L'OSN NE DISPOSE PAS d'un code de conduite et d'une politique nationale « À l'abri de la maltraitance ».	NON-CONFORME

Critère 8 : l'OSN a rédigé un code de conduite qui décrit les comportements acceptables et inacceptables lors d'interactions entre adultes.

Déclaration	Score
L'OSN remplit TOUS les critères suivants : - Démontre que son code de conduite aborde le sujet des comportements entre adultes. - Contient une liste de choses à faire et à ne pas faire reprenant les comportements acceptables et inacceptables entre adultes. - Le code de conduite de l'OSN est communiqué et disponible sur les plateformes de communication officielles de l'OSN. - Le code de conduite fait partie de la formation en personne ou en ligne.	CONFORMITÉ TOTALE
L'OSN peut : - Démontrer que son code de conduite aborde le sujet des comportements entre adultes. - Le code de conduite de l'OSN est communiqué et disponible sur les plateformes de communication officielles de l'OSN. MAIS : - Ne dispose pas de liste de choses à faire et à ne pas faire reprenant les comportements acceptables et inacceptables entre adultes. - Le code de conduite ne fait pas partie de la formation en personne ou en ligne.	CONFORME À CERTAINS ÉLÉMENTS
L'OSN n'a mis en place aucun des éléments du code de conduite	NON-CONFORME

Où trouver l'outil d'évaluation ?

L'outil d'évaluation se trouve sur la page d'À l'abri de la maltraitance de la plateforme numérique pour les membres de l'OMMS.

Les OSN pourront utiliser un outil numérique pour réaliser leur évaluation d'À l'abri de la maltraitance en parcourant chaque dimension et en ajoutant et sauvegardant leurs scores. Les Organisations Membres recevront davantage d'informations concernant cette solution numérique.

Quelles sont les non-conformités majeures ?

L'outil d'évaluation comporte 22 critères et six d'entre eux sont considérés comme des critères clés, des « signaux d'alarmes » que les OSN doivent traiter comme des priorités après l'évaluation. Ces critères sont qualifiés de « non-conformités majeures » et doivent absolument être remplis pour satisfaire aux normes minimales requises.

Les OSN qui ne remplissent pas ces conditions devront entreprendre des actions immédiates et urgentes pour garantir leur respect des conditions d'adhésion de l'OMMS. Une intervention rapide est ici cruciale, et nous encourageons les OSN à contacter leur centre de soutien régional du Bureau Mondial du Scoutisme (BMS) pour demander un service dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance pour les aider à tout moment de leur démarche d'autoévaluation.

Dimension des meilleures pratiques	Critères
Protection des enfants et des jeunes	1 4
Protection des adultes	Aucune
Recrutement, sélection et formation des adultes dans le Scoutisme	10 11
Signalements, réponse et gestion des cas	12
Éducation	18

Les résultats sont-ils confidentiels ?

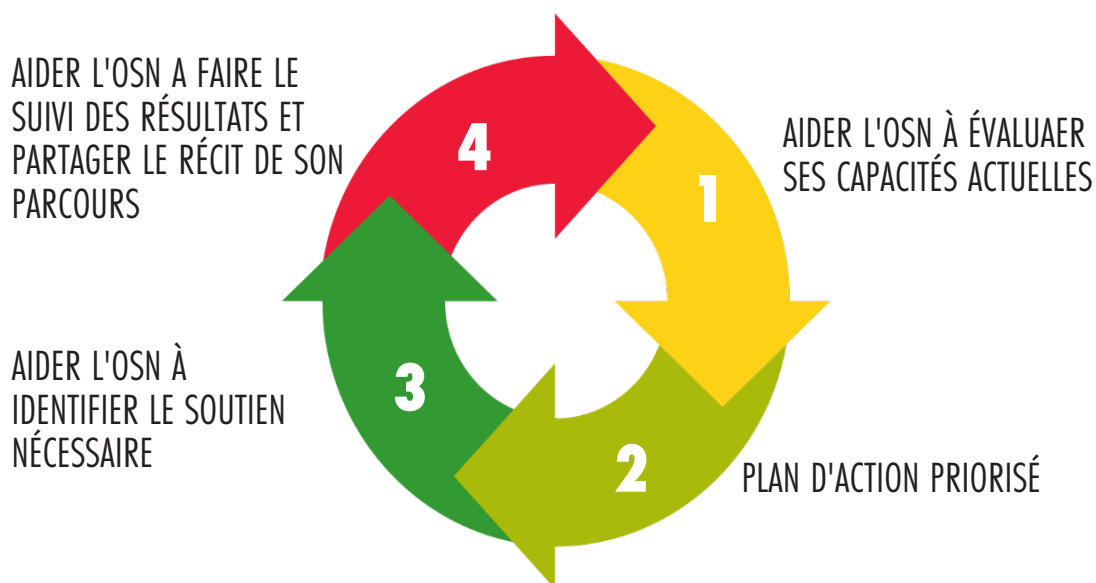
Les résultats de votre autoévaluation appartiennent à votre OSN et resteront confidentiels au sein de l'OMMS. Les centres de soutien global et régionaux peuvent se servir de ces informations en interne pour comprendre les tendances ou ajuster le soutien offert, mais ils ne les partageront pas avec des tierces parties sans le consentement explicite de l'OSN concernée.

CYCLE D'ÉVALUATION D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE

Les OSN seront toutes à des stades différents de leur parcours À l'abri de la maltraitance, et la section ci-présente vise à aider les Organisations Membres à mieux comprendre les étapes du cycle d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance pour offrir un environnement sûr pour les enfants, les jeunes et les adultes dans le Scoutisme.

Les évaluations d'À l'abri de la maltraitance permettent aux OSN d'avancer selon les principes de l'amélioration continue. Elles peuvent être résumées en quatre parties :

1. Les OSN peuvent les utiliser pour évaluer leurs performances par rapport aux meilleures pratiques internationales et aux normes de l'OMMS, ainsi qu'identifier les domaines à améliorer et leurs obstacles.
2. En fonction des résultats, les OSN peuvent demander du soutien pour mettre sur pied un plan d'action avec des objectifs concrets et des résultats mesurables.
3. Les OSN peuvent identifier le soutien dont elles pourraient avoir besoin et demander un service À l'abri de la maltraitance de l'OMMS.
4. Les progrès seront suivis régulièrement et partagés sur la page d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance de la plateforme numérique pour les membres de l'OMMS afin d'encourager les autres OSN qui souhaitent améliorer leurs pratiques en matière d'À l'abri de la maltraitance.



Que votre OSN en soit aux premières étapes de la mise en œuvre d'À l'abri de la maltraitance ou qu'elle soit plus avancée, nous vous suggérons de :

- Lire la documentation portant sur À l'abri de la maltraitance que vous trouverez sur la page À l'abri de la maltraitance du site internet de l'OMMS pour ses membres, en commençant par la Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance ».
- Vous familiariser avec les exigences de l'outil d'évaluation.
- Veiller à ce que votre conseil national soit au courant et soutienne votre plan À l'abri de la maltraitance et ses processus. Même si les responsables de votre OSN peuvent réaliser l'autoévaluation par eux-mêmes, il est crucial d'obtenir le soutien de la totalité du conseil national pour décider des étapes suivantes à entamer en fonction des résultats.
- Demander un service À l'abri de la maltraitance via la plateforme des services de l'OMMS pour recevoir l'assistance de consultants.

CONSULTANTS D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE DE L'OMMS

Les consultants d'À l'abri de la maltraitance formés peuvent aider les OSN tout au long de la démarche d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance. Demandez de l'aide sur la plateforme des services de l'OMMS, notamment pour un briefing de préparation, des conseils supplémentaires ou des explications plus précises sur des éléments spécifiques d'À l'abri de la maltraitance. Ce soutien peut être offert virtuellement et donc être gratuit.

Les consultants d'À l'abri de la maltraitance de l'OMMS peuvent vous aider à :

- *Faire le lien entre votre projet et le cycle plus général de renforcement de vos capacités.*
- *Comprendre l'objectif de l'autoévaluation, ses dimensions et ses critères.*
- *Identifier les documents et les preuves nécessaires pour procéder à une autoévaluation et une évaluation de l'OMMS.*
- *Expliquer le système et la méthode de notation.*
- *Identifier les failles de votre cadre À l'abri de la maltraitance.*

Gardez à l'esprit :

Préparer et mener les évaluations À l'abri de la maltraitance peut demander des ressources considérables, il est donc important que les OSN ne sous-estiment pas le temps à investir à chaque étape. Les OSN doivent également savoir que chaque évaluation ne constitue qu'un pas vers la mise en œuvre d'À l'abri de la maltraitance dans leur organisation. Vous pouvez en savoir plus dans la partie « prochaines étapes ».

AUTOÉVALUATION

Les OSN peuvent se servir de cet outil d'évaluation pour mener une autoévaluation sur la situation actuelle de leur organisation dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance en suivant les étapes ci-dessous.

Veuillez remarquer que l'objectif de cette autoévaluation n'est pas de noter chaque OSN, mais de mieux comprendre comment À l'abri de la maltraitance est mis en œuvre dans les OSN.



Étape 1 : procéder à l'autoévaluation et compléter le rapport annuel

A. Phase de préparation

Avant de débiter, les OSN doivent désigner une équipe chargée de mener l'autoévaluation. Elle peut comprendre des membres du conseil de l'OSN, son équipe À l'abri de la maltraitance, des membres de son personnel et des bénévoles impliqués dans À l'abri de la maltraitance au niveau national.

Cette équipe doit commencer par se familiariser avec et réviser les critères de l'outil d'évaluation. Elle devra également réfléchir à la meilleur manière de remplir l'autoévaluation – soit en équipe, soit en se répartissant les différentes parties.

Une fois l'équipe prête, elle doit attribuer une note à l'OSN pour chacun des 22 critères de l'outil d'évaluation. Nous recommandons de réaliser un brouillon de l'autoévaluation avant d'en soumettre la version finale. Veuillez vous référer à la méthode de notation de la page 12 pour comprendre comment noter chaque critère.



Conseils avant d'entamer l'autoévaluation

- ✓ Veillez à bien comprendre la démarche générale. Vous pouvez faire une demande de service de l'OMMS dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance pour recevoir une présentation et un accompagnement dans la démarche d'autoévaluation.
- ✓ Impliquez les personnes appropriées.
- ✓ Soyez objectifs.
- ✓ Soyez honnêtes.
- ✓ Évitez de sur- ou sous-estimer le temps nécessaire pour cette autoévaluation.
- ✓ Demandez-vous si vos réponses seraient vues de la même façon par des évaluateurs externes.
- ✓ Rappelez-vous qu'il s'agit d'un outil de support qui vous aidera à identifier les choses à améliorer dans votre organisation dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance.

B. Soumettre l'autoévaluation

Après que l'équipe a passé son score en revue, votre OSN sera prête à remettre son rapport d'autoévaluation dans le cadre de la démarche de rapport annuel. Vous devrez la remettre avec commentaires et explications à l'appui.

Vous ne pourrez plus apporter de modifications à l'autoévaluation après l'avoir remise.

C. Complétez votre rapport annuel

Les OSN doivent mener une autoévaluation tous les deux ans, en suivant les échéances de la démarche de rapport annuel. Votre OSN doit réaliser la section « À l'abri de la maltraitance » de son rapport annuel entre mai et octobre, en envoyant les documents suivants :

1. Rapport de l'autoévaluation
2. Politique nationale « À l'abri de la maltraitance »
3. Procédure de signalement
4. Informations de contact de l'équipe d'À l'abri de la maltraitance nationale, ou de la personne qui la coordonne.

Les OSN qui ne remettent pas leur rapport annuel pourront être suspendues.

Les OSN recevront tous les deux ans des détails sur les échéances et exigences de la démarche de rapport annuel, de la part de l'équipe de l'OMMS chargée du rapport annuel.



Étape 2 : retours de la part des panels régionaux

Après la remise de l'autoévaluation par une OSN, celle-ci sera analysée par un panel régional d'experts. Sur la base de vos documents, commentaires et notes, le panel régional vous rédigera un rapport décrivant :

- La conformité générale de votre organisation en matière d'À l'abri de la maltraitance.
- Une révision de vos documents remis avec le rapport annuel.
- La conformité de votre organisation en ce qui concerne les critères de non-conformité majeure.
- La note de l'autoévaluation.
- Des recommandations et des exigences du panel régional.
- Des échéances pour réviser les éléments à améliorer.

Le rapport du panel régional sera partagé par le centre de soutien régional avec les OSN concernées jusqu'à quatre mois après la date limite de soumission du rapport annuel. Le centre de soutien régional peut procéder à un suivi avec l'OSN en fonction des résultats du rapport du panel régional.

Étape 3 : étapes suivantes

Après avoir reçu le rapport du panel régional, une OSN doit suivre les étapes suivantes pour commencer à améliorer les domaines qui le nécessitent :

1. Passer en revue les points du rapport avec l'équipe À l'abri de la maltraitance.
 - b. Quelles conditions doit-on remplir pour corriger les non-conformités majeures ?
 - c. Quelles sont les recommandations du panel régional pour chacune des dimensions de l'autoévaluation ?
 - d. Quelles priorités mon organisation doit-elle se fixer ? Quelles ressources sont nécessaires pour mettre en œuvre les exigences et les recommandations du panel régional ?
 - e. Mon organisation a-t-elle besoin d'aide pour remplir les conditions et suivre les recommandations du panel régional ? Quel type de soutien sera nécessaire ?
2. En fonction des réponses à ces questions, préparez un plan d'actions dont les objectifs se basent sur les priorités fixées.
3. Calculez les ressources dont vous aurez besoin pour garantir la mise en œuvre de ce plan d'action.
4. Demandez un service dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance pour obtenir de l'aide afin de remplir les conditions et de suivre les recommandations du panel régional.

Les OSN doivent prendre des mesures pour appliquer les retours du panel régional afin de remplir les conditions pour le rapport annuel (voir « Complétez votre rapport annuel ») et de corriger les non-conformités majeures. Un manquement à ces actions peut mener à la suspension d'une organisation de l'OMMS.



ÉVALUATION DE L'OMMS

Après avoir mené l'autoévaluation, les OSN peuvent se servir de l'outil d'évaluation pour se livrer à une évaluation de l'OMMS, et travailler avec des évaluateurs de l'OMMS et des experts d'À l'abri de la maltraitance pour évaluer la situation de leur organisation dans ce domaine selon les étapes suivantes.

Nous vous recommandons d'avoir votre autoévaluation à portée de main et d'avoir bien lu le rapport du panel régional avant d'entreprendre l'évaluation de l'OMMS.



Étape 1 : réunion de lancement

Les membres de l'équipe À l'abri de la maltraitance et du conseil national d'une OSN qui prendront part à l'évaluation de l'OMMS doivent commencer par tenir une réunion, menée par les responsables nationaux.

Cette réunion sera l'occasion de présenter l'évaluation de l'OMMS et la démarche qui sera suivie. Il faudra y aborder les éléments suivants :

- **Inclusion**
Veillez à impliquer et obtenir le soutien des toutes les personnes appropriées, et que tous comprennent le processus général.
- **Responsables**
Désignez ensemble un ou une responsable qui dirigera les démarches et assurera le suivi général et le respect des échéances.
- **Former des équipes**
Confiez les différentes dimensions à différentes équipes, en gardant à l'esprit l'implication positive du conseil national (voir l'encadré « Méthode suggérée » ci-dessous).
- **Échéances**
Convenez d'échéances spécifiques pour terminer ce travail.
- **Partager**
Communiquez votre travail aux différentes parties prenantes au sein de l'organisation pour encourager un sentiment de responsabilité et collaboration autour du projet.



APPROCHE RECOMMANDÉE – DIMENSION PAR DIMENSION :

Les membres de l'équipe peuvent se répartir les différentes dimensions, par exemple :

Dimension 1 : équipe À l'abri de la maltraitance, conseil national, équipe de communication

Dimensions 2 et 3 : équipe À l'abri de la maltraitance, équipe des adultes dans le Scoutisme, conseil national

Dimension 4 : équipe À l'abri de la maltraitance, équipe de gestion des risques, équipes des événements

Dimension 5 : équipe À l'abri de la maltraitance, équipe des méthodes éducatives

MÉTHODES DE COORDINATION SUGGÉRÉES

- Chaque équipe est responsable de rassembler les documents nécessaires pour chaque critère.
- Pensez à créer des dossiers en ligne pour chaque dimension, afin d'avoir les documents rassemblés à un endroit.
- Chaque équipe peut organiser ses propres réunions pour discuter du partage des tâches et d'autres questions pratiques.

Veillez noter que la démarche d'évaluation de l'OMMS nécessite d'apporter des preuves écrites. L'autoévaluation ne s'accompagne elle que de commentaires et clarifications des notes.

Étape 2 : bilan de l'avancée des préparations avant l'évaluation de l'OMMS

Lorsque vous vous préparez à une évaluation de l'OMMS, votre équipe doit tenir une réunion courte lors de laquelle vous ferez le bilan de vos avancées et vous vous assurerez que tout le monde reste motivé pour la suite des démarches. Cette réunion peut également servir à :

- **Partager**

Prenez un moment pour exprimer les difficultés et les obstacles que vous rencontrez, s'il y en a.

- **Échéances**

Clôturez la réunion avec un aperçu du calendrier de travail.

COMMENT LES CONSULTANTS D'À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE PEUVENT-ILS VOUS AIDER ?

Si vous entamez une évaluation de l'OMMS, cela déclenchera une demande de service de l'OMMS. Suite à cette demande, vous recevrez le soutien du consultant ou de la consultante d'À l'abri de la maltraitance qui vous accompagnera lors de l'évaluation et qui vous aidera à vous y préparer.

Les consultants peuvent aider votre OSN à mieux comprendre À l'abri de la maltraitance, les différents types de documents à préparer et l'approche à adopter pour la notation. Ils peuvent également vous aider à gérer votre temps et les échéances, apporter un point de vue externe et à rester bien fixé sur les objectifs de l'évaluation de l'OMMS.



CONSEILS AVANT D'ENTAMER L'ÉVALUATION DE L'OMMS

- ✓ Veillez à bien comprendre la démarche générale. Si vous faites une demande de service de l'OMMS dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance, vous recevrez de l'aide de consultants qui vous présenteront et vous accompagneront durant le processus d'évaluation de l'OMMS.
- ✓ Fixez des objectifs clairs avec votre équipe.
- ✓ Impliquez les personnes appropriées.
- ✓ Soyez objectifs.
- ✓ Soyez honnêtes.
- ✓ Évitez de sur- ou sous-estimer le temps nécessaire pour cette évaluation de l'OMMS.
- ✓ Demandez-vous si vos réponses seraient vues de la même façon par des évaluateurs externes.
- ✓ Rappelez-vous que l'évaluation de l'OMMS vous aidera à identifier les domaines d'À l'abri de la maltraitance dans lesquels votre organisation peut s'améliorer.

Étape 3 : procéder à l'évaluation de l'OMMS

Se livrer à l'évaluation de l'OMMS est un engagement de la part d'une OSN en tant que membre de l'OMMS. Une équipe d'experts d'À l'abri de la maltraitance et un évaluateur de l'OMMS accompagnera votre OSN pendant l'évaluation de l'OMMS, avec le consultant À l'abri de la maltraitance qui vous a été attribué, en personne ou virtuellement.

OPTION 1 : programmez une évaluation en personne de deux jours

Bloquez deux jours pour que les membres de l'équipe se rassemblent et entreprennent l'évaluation de l'OMMS avec les consultants À l'abri de la maltraitance et évaluateurs de l'OMMS.

- **Programme**

Vous pouvez suivre la proposition de programme ci-dessous ou planifier votre propre réunion en fonction d'autres facteurs comme la disponibilité des membres de l'équipe – en particulier les bénévoles — avec l'accord de l'équipe de l'OMMS.

- **Participants**

Pour l'évaluation, rassemblez les membres clés ayant participé à la phase de préparation, notamment la personne qui coordonne À l'abri de la maltraitance au niveau national, des membres du conseil, des bénévoles et les membres du personnel qui supervisent la protection des enfants, des jeunes et des adultes dans l'organisation. Si personne n'occupe ces rôles actuellement, vous pouvez inviter les membres du conseil et du personnel qui s'en chargeront à l'avenir.

- **Évaluation**

Passez en revue chaque critère et, sur base des documents et preuves rassemblés, les évaluateurs attribueront une note allant de « conformité totale » à « non-conforme ».

- **Soutien**

L'équipe d'évaluation de l'OMMS animera et vous aidera pendant cette évaluation. Si vous avez besoin de soutien supplémentaire, veillez à disposer des informations de contact de toutes les personnes qui pourraient s'avérer pertinentes, notamment les consultants d'À l'abri de la maltraitance qui peuvent, au besoin, être invités à l'évaluation..

- **Conclusion**

À la fin de l'évaluation se tiendra une conclusion et une évaluation de la démarche avec l'évaluateur de l'OMMS. Ce sera l'occasion de partager vos avis sur la démarche et de discuter des étapes suivantes et des mesures à prendre suite à l'évaluation, par exemple demander un service de l'OMMS.

Exemple d'ordre du jour pour une réunion d'évaluation de l'OMMS en personne



Quand ?	Qui ?	Sujet(s) / dimension de l'outil d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance
JOUR 1 9:00-10:00	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, représentants du conseil national	Réunion d'ouverture : présentations, buts, méthode, ordre du jour
10:00-12:00	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, conseil national, équipe de communications	Dimension 1 Protection des enfants et des jeunes
13:30-15:15	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe des adultes dans le Scoutisme, conseil national	Dimension 2 Protection des adultes Dimension 3 Recrutement, sélection et formation des adultes dans le Scoutisme
15:30-17:00	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe de gestion des risques, équipes des événements	Dimension 4 Signalements, réponse et gestion des cas
17:00-18:00	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe des méthodes éducatives	Dimension 5 Éducation
JOUR 2 9:00-10:00	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, représentants du conseil national	Résumé de l'évaluation et discussion des résultats obtenus et des non-conformités majeures.
10:00-11:30		Séance de réflexion (retours et discussion des processus et critères d'évaluation présentés) et plan d'action pour la suite.
11:30-12:00		Réunion de clôture : convenez des étapes suivantes et d'une réunion de suivi

OPTION 2 : Effectuez l'évaluation de l'OMMS en ligne

Programmez une réunion de présentation en ligne avec les membres de l'équipe pour convenir d'un programme et d'échéances pour procéder à l'évaluation en ligne avec l'équipe d'évaluateurs de l'OMMS.

Nous ne recommandons une évaluation en ligne que dans le cas où une évaluation en personne est impossible. L'avantage de cette option est de pouvoir prendre son temps pour travailler et rassembler les informations nécessaires, car l'évaluation se déroulera en séances en ligne qui totaliseront 12 heures.

- **Programme**

Vous pouvez suivre le programme proposé ci-dessous et adapter le calendrier à vos besoins, ou planifier vos propres séances en fonction d'autres facteurs comme la disponibilité des membres de l'équipe, en particulier les bénévoles, avec l'accord des évaluateurs de l'OMMS.

- **Participants**

Pour l'évaluation, rassemblez les membres clés ayant participé à la phase de préparation, notamment la personne qui coordonne À l'abri de la maltraitance au niveau national, des membres du conseil, des bénévoles et les membres du personnel qui supervisent la protection des enfants, des jeunes et des adultes dans l'organisation. Si personne n'occupe ces rôles actuellement, vous pouvez inviter les membres du conseil et du personnel qui s'en chargeront à l'avenir.

- **Évaluation**

Passez en revue chaque critère et, sur base des documents et preuves rassemblés, les évaluateurs attribueront une note allant de « conformité totale » à « non-conforme ». Nous vous recommandons d'avoir les résultats de votre autoévaluation et du rapport du panel régional à portée de main, et de les avoir passés en revue avant l'évaluation.

- **Soutien**

L'évaluateur de l'OMMS vous accompagnera et vous aidera tout au long de l'évaluation en ligne, avec le soutien des personnes appropriées, notamment les consultants d'À l'abri de la maltraitance, au cas où vous auriez besoin d'aide additionnelle.

- **Conclusion**

À la fin de l'évaluation se tiendra une conclusion et une évaluation de la démarche avec l'équipe d'évaluation de l'OMMS. Ce sera l'occasion de partager vos avis sur la démarche et de discuter des étapes suivantes et des mesures à prendre suite à l'évaluation, par exemple demander un service de l'OMMS.

Exemple d'ordre du jour pour une réunion d'évaluation de l'OMMS en ligne

Quand ?	Qui ?	Sujet(s) / dimension de l'outil d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance
1 heure	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, représentants du conseil national	Réunion d'ouverture : présentations, buts, méthode, ordre du jour
2 heures	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, conseil national, équipe de communications	Dimension 1 Protection des enfants et des jeunes
2 heures	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe des adultes dans le Scoutisme, conseil national	Dimension 2 Protection des adultes Dimension 3 Recrutement, sélection et formation des adultes dans le Scoutisme
2 heures	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe de gestion des risques, équipes des événements	Dimension 4 Signalements, réponse et gestion des cas
1,5 heures	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, équipe des méthodes éducatives	Dimension 5 Éducation
1 heure		Résumé de l'évaluation et discussion des résultats obtenus et des non-conformités majeures.
1,5 heures	Équipe d'À l'abri de la maltraitance, représentants du conseil national	Séance de réflexion (retours et discussion des processus et critères d'évaluation présentés) et plan d'action pour la suite.
1 heure		Réunion de clôture : convenez des étapes suivantes et d'une réunion de suivi

ET ENSUITE ?

Comme expliqué au début de ces lignes directrices, les étapes qui suivent vos évaluations sont les plus importantes pour comprendre la situation actuelle de votre OSN dans le domaine d'À l'abri de la maltraitance. Il ne faut donc absolument pas sous-estimer le travail de suivi à réaliser.

Votre centre de soutien régional du BMS est disponible pour vous aider à définir vos priorités et élaborer votre plan d'action. Vous pouvez également faire une demande de service de l'OMMS pour obtenir du soutien sur mesure dans des domaines spécifiques.



ÉTAPE 1 : programmez une réunion pour planifier la suite du travail

Après avoir terminé les évaluations, partagez les résultats avec les personnes appropriées dans votre OSN et parlez-en avec le conseil national après un temps de réflexion.

Dans la continuité du cycle d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance, votre OSN devra profiter de ce moment pour programmer une réunion durant laquelle elle entamera l'élaboration d'un plan d'action. Cette réunion peut prendre la forme d'une séance de brainstorming. N'oubliez pas d'impliquer les membres du conseil pour assurer la supervision stratégique.

Profitez de cette réunion pour vous concentrer sur les non-conformités majeures, fixez les domaines de priorité par lesquels commencer et faites le lien entre ce plan d'action et le plan stratégique général de l'OSN. Cette réunion doit également être l'occasion de :

Coordonner

Désignez un ou une responsable de la phase de suivi.

Demander du soutien

Pensez à demander un service À l'abri de la maltraitance pour recevoir des conseils et du soutien sur mesure. Si vous avez besoin de soutien supplémentaire pour les services, contactez votre centre de soutien régional du BMS par courrier électronique.

Trouver des ressources

Vous pouvez également trouver des ressources pour les différents domaines que vous identifiés sur la plateforme des services de l'OMMS ou dans la bibliothèque de ressources de l'OMMS.

NOTES

[illegible]

[illegible]



SCOUTS®

Créer un Monde Meilleur

© Bureau Mondial Du Scoutisme, Inc.
À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE
Février 2023

Bureau Mondial du Scoutisme, Centre
de soutien global
Kuala Lumpur

Suite 3, Level 17,
Menara Sentral Vista, No 150
Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields, 50470
Kuala Lumpur, MALAISIE

Téléphone : +60 3-2276-9000
Fax : + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
scout.org

